



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le vendredi sept avril à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :

Salle polyvalente et de  
spectacles à la Grave de Peille :  
attribution du marché de  
maîtrise d'œuvre

Décision n° 17 04 07

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Madame Edith Lonchampt, Monsieur Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Alexandra Russo, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Mesdames Béatrice Ellul, Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Joël Gosse par Monsieur Christian Dragoni, Monsieur Philippe Mineur par Madame Alexandra Russo, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Messieurs Robert Nardelli, Bernard Martinez, Marc Leroy,

Madame Alexandra Russo a été nommée secrétaire de séance

Le président indique que, par délibération n° 161216 en date du 14 décembre 2016, une consultation d'entreprises a été lancée en vue de la passation d'un marché pour la maîtrise d'œuvre d'une salle polyvalente et de spectacles, implantée à la Grave de Peille, sur la base de deux lots :

- lot 1 : maîtrise d'œuvre
- lot 2 : mission OPC

Au terme de cette mise en concurrence et après analyse des candidatures par la commission d'appel d'offres réunie les 13 et 23 mars 2017, le président propose de retenir :

- pour le lot 1 : l'atelier d'architecture Camous / Kegel, pour un montant d'honoraires forfaitaire qui s'élève à 98 700 € HT, y compris la mission SSI et DPGF, soit 9% du coût prévisionnel de l'opération estimé à 1 100 000 € HT ;
- pour le lot 2 : ACTAMO Conseil et Ingénierie pour un montant de 15 500 € HT représentant 1,4 % du montant du coût prévisionnel de l'opération estimé à 1 100 000 € HT ;

## Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Vu les résultats de la consultation d'entreprises, menée selon la procédure adaptée, **Autorise** le président à engager toutes les formalités administratives (demandes de subventions, autorisation de défrichement et dépôt de permis de construire) ;

**Autorise** le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre de la future salle polyvalente et de spectacles implantée à la Grave de Peille

- pour le lot 1, avec l'atelier d'architecture Camous / Kegel, sur la base d'un montant d'honoraires forfaitaire de 98 700 € HT y compris la mission SSI, soit 9% du coût prévisionnel de l'opération estimé à 1 100 000 € HT ;
- pour le lot 2 : ACTAMO Conseil et Ingénierie pour un montant de 15 500 € HT représentant 1,4 % du montant du coût prévisionnel de l'opération estimé à 1 100 000 € HT ;

Nombre de conseillers en  
exercice : 36

Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 33

Pour : 33  
Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170407-170407-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2017

